



DIE GEBIRGSKANTONE

Regierungskonferenz der Gebirgskantone
Conférence gouvernementale des cantons alpins
Conferenza dei governi dei cantoni alpini
Conferenza da las regenzas dals chantuns alpins

Communiqué de presse

Perspectives énergétiques 2050+ et stratégie climatique

Le Conseil fédéral doit prendre position sur la résolution des conflits d'intérêts

Selon les Perspectives énergétiques 2050+ et la stratégie climatique à long terme du Conseil fédéral, la Suisse ne devrait plus produire de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 (objectif zéro émission nette d'ici à 2050). Pour atteindre cet objectif, un fort développement de la production d'électricité issue de la force hydraulique et du photovoltaïque est indispensable. Mais cela créera des conflits d'intérêts dans le domaine de l'environnement. Pour résoudre ces conflits, le Conseil fédéral doit maintenant présenter des solutions concrètes dans le Message relatif à la « Loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables ».

Une réduction des gaz à effet de serre à zéro émission nette d'ici à 2050 implique une augmentation des besoins en électricité. Malgré la mise en œuvre de mesures drastiques d'efficacité, la Confédération table sur une augmentation de la consommation d'électricité de 23 TWh dans le scénario défini en fonction de l'objectif zéro émission nette. Globalement, en 2050, 53% de l'électricité devraient provenir de la force hydraulique et 34% d'installations photovoltaïques. Dès lors, les objectifs de croissance pour l'énergie hydraulique et pour le photovoltaïque sont nettement plus ambitieux que ceux de la Stratégie énergétique 2050.

Force hydraulique : développement d'environ 12 TWh indispensable

Actuellement, la production moyenne d'électricité issue de la force hydraulique est de 36,6 TWh par année. Les stratégies énergétiques et climatiques de la Confédération prévoient de porter l'énergie hydraulique à 45 TWh d'ici 2050, ce qui correspond à une progression de 8,4 TWh. Les pertes de production d'environ 4 TWh dans les centrales existantes dues au respect des dispositions de la protection de l'environnement ne sont pas prises en compte. Jusqu'à 2050, l'accroissement net nécessaire excédera donc 12 TWh.

Il est donc manifeste que l'utilisation des forces hydrauliques contribue déjà grandement et contribuera encore à la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques de la Suisse. Utiliser la force hydraulique pour la sécurité de l'approvisionnement est d'une nécessité absolue, car seules sa capacité de stockage et sa flexibilité permettront de compenser efficacement la volatilité du photovoltaïque. Par conséquent, en 2050 également, la force hydraulique devra couvrir plus de la moitié de la production indigène d'électricité renouvelable, mais elle porte aussi atteinte aux cours d'eau et aux biotopes. Il en résulte un conflit d'intérêts entre les mesures pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques d'une part et les prescriptions légales pour la protection de l'environnement d'autre part. La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) demande au Conseil fédéral d'indiquer, dans le Message relatif à la « Loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables », la façon dont il entend résoudre les conflits d'objectifs susmentionnés.

Développement du photovoltaïque : irréalisable sans grandes installations en montagne

La situation est identique dans le domaine du photovoltaïque. En 2050, 34 TWh/an devraient provenir des installations photovoltaïques indigènes, soit 32 TWh de plus qu'actuellement. Afin que l'électricité photovoltaïque puisse également apporter sa contribution à la sécurité de l'approvisionnement durant le semestre d'hiver, de grandes installations photovoltaïques seront nécessaires en montagne, où leur efficacité est plus grande que dans les vallées. Mais cela créera également des conflits avec la protection du paysage.

Réponses concrètes nécessaires

Les Perspectives énergétiques 2050+ et la stratégie climatique montrent que des efforts supplémentaires sont encore nécessaires dans le domaine de la production d'électricité indigène renouvelable. Jusqu'à présent, les défis ont été manifestement sous-estimés. Il faut se réjouir que ces erreurs d'appréciation soient désormais corrigées. Cela implique que des mesures concrètes et réalistes soient proposées pour atteindre ces objectifs. Il s'agit en particulier de mesures visant au maintien et au développement de la force hydraulique ainsi qu'à la résolution rapide des conflits d'intérêts en politique énergétique, climatique et environnementale. Sinon, les stratégies énergétiques et climatiques resteront un vœu pieux.



Coire, le 16 février 2021

Personnes de contact :

Conseiller d'Etat Roberto Schmidt	079 / 220 32 29	roberto.schmidt@admin.vs.ch
Président de la CGCA		
Fadri Ramming	079 /456 76 77	fadri.ramming@gebirgskantone.ch
Secrétaire général de la CGCA		

Bref-portrait de la Conférence gouvernementale des cantons alpins

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) a été créée en 1981. Actuellement, elle regroupe les **Gouvernements des cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, des Grisons, du Tessin et du Valais.**

Initialement, le but de la CGCA se limitait à la coordination des questions en rapport avec l'utilisation de l'énergie hydraulique. Entre-temps, l'objectif de la CGCA a été étendu. Aujourd'hui, elle aspire à la représentation conjointe de tous les objectifs et intérêts spécifiques aux régions de montagne en Suisse et à l'étranger. Il s'agit en particulier des thèmes organisation du territoire/tourisme, énergie, finances, trafic et politique étrangère (collaboration avec les régions alpines frontalières)

La superficie des huit cantons regroupés dans la CGCA représente 43,3% de la superficie totale de la Suisse. Environ 1,1 million de personnes, soit 13% de la population suisse, vivent dans les cantons de la CGCA. La densité démographique moyenne dans le périmètre de la CGCA est de quelque 84 habitants par kilomètre carré (en Suisse : 215 habitants/km²).

Plus d'infos sous : www.cantonsalpins.ch